

### **Améliorer les règles internationales régissant l'investissement étranger direct et les pratiques anticoncurrentielles**

Le Canada continuera d'appliquer une stratégie « à multiples volets » visant l'amélioration des règles internationales qui régissent l'investissement étranger direct et les pratiques anticoncurrentielles. Cette stratégie se fonde sur les objectifs suivants : négocier, avec les pays en développement et les économies en transition, de nouvelles ententes bilatérales en matière d'investissement étranger; poursuivre la négociation d'un accord multilatéral sur l'investissement; encourager une plus grande vigilance à l'égard des agissements anticoncurrentiels des grandes multinationales.

### **Élargir le réseau canadien des partenaires de libre-échange**

Le gouvernement fédéral déploiera des efforts vigoureux pour élargir son réseau de partenaires libre-échangistes et donner aux exportateurs canadiens un meilleur accès aux marchés internationaux. Cet objectif s'inscrira dans le contexte de l'ALENA, de l'Accord de libre-échange des Amériques, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ainsi que de l'OMC.

On explorera également la possibilité de tisser des liens plus solides avec l'Union européenne (UE). Dans ce contexte, le Canada continuera d'exercer des pressions pour libéraliser davantage le commerce et l'investissement outre-Atlantique, ce qui devrait donner lieu, au bout du compte, à la création d'une zone de libre-échange transatlantique. La libéralisation des échanges commerciaux et des investissements avec l'Union européenne devrait vivement favoriser un renouveau économique nord-atlantique, faciliter l'ouverture des marchés, assouplir les règles et, finalement, améliorer le commerce international et accroître la stabilité mondiale.

Le Canada estime qu'une telle entente visant à favoriser une plus grande libéralisation du commerce devrait englober tous les pays d'outre-Atlantique et être orientée sur des secteurs qui ne sont pas encore visés par la nouvelle OMC. Elle devrait aussi être complètement compatible avec l'OMC et avoir un caractère fondamentalement ouvert. Le Canada lancera aussi, là où le contexte s'y prête, de nouvelles initiatives en matière de commerce bilatéral et de libéralisation des investissements.

### **Priorités en matière d'expansion du commerce international**

#### **Promotion du commerce international**

Pour aider les entreprises canadiennes à profiter des débouchés mondiaux, le gouvernement fédéral s'applique à :

- élargir les partenariats fondés sur l'approche Équipe Canada;
- accroître le nombre de PME exportatrices;
- étendre les relations qu'entretient le Canada dans les domaines du commerce, de la technologie et de l'investissement au-delà des marchés traditionnels à d'autres régions du monde en expansion rapide.

#### **Promotion de l'investissement**

Les gouvernements se font concurrence pour attirer des capitaux étrangers qui sont rares et qui constituent une source d'emplois, et le Canada doit ainsi faire concurrence à ses partenaires de l'ALENA dans le domaine de l'investissement en Amérique du Nord. Il est important d'attirer au Canada des capitaux étrangers pour appuyer dans une grande mesure les efforts que déploie le gouvernement canadien pour favoriser la richesse et la création d'emplois. Aussi le gouvernement fédéral redoublera-t-il d'efforts pour :

- inciter les multinationales et les entreprises à haut rendement à investir de nouveaux capitaux au Canada;
- favoriser le maintien et l'accroissement des richesses au Canada et l'essor des entreprises créatrices d'emplois;
- promouvoir l'essor d'entreprises canadiennes concurrentielles sur les marchés mondiaux en mettant en rapport les PME canadiennes œuvrant dans le domaine de la technologie avec des partenaires étrangers et en leur faisant connaître les débouchés internationaux.

#### **Sciences et technologie**

Les entreprises canadiennes peuvent déjà avoir facilement accès à des données scientifiques et technologiques ainsi qu'à une technologie de qualité internationale de traitement et de fabrication. Par leur participation à diverses activités internationales à caractère scientifique et technologique (par exemple la recherche et le développement [R-D], l'établissement de normes, etc.),

les entreprises sont encouragées à innover et, donc, à contribuer à la création de la richesse et, d'une façon plus générale, à améliorer la qualité de vie au Canada.

Le principal objectif du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie, dans le contexte du commerce international, consiste à appuyer et à améliorer le rendement des PME canadiennes sur les marchés mondiaux. À cette fin, le gouvernement mettra sur pied un certain nombre d'initiatives qui viseront à promouvoir la R-D, la collaboration dans le domaine scientifique et technologique ainsi que l'acquisition et la diffusion des connaissances technologiques. Les ministères et organismes fédéraux seront encouragés à mettre au point des stratégies visant la promotion des sciences et de la technologie ainsi que la collecte et la diffusion plus efficaces de données à caractère international sur les sciences et la technologie.